

## Admission au Collège universitaire session 2014

### Copie épreuve de sciences économiques et sociales (Coefficient 2)

#### 1/ Question d'analyse microéconomique ou macroéconomique

Une situation d'information asymétrique apparaît lorsque l'un des deux partenaires de l'échange dispose de plus d'informations (donc d'un avantage) que l'autre. En effet, la rationalité des agents peut pousser l'« homo economicus » à dissimuler des informations pour en tirer un profit. Dès lors qu'apparaît une situation d'asymétrie d'information, le critère de transparence de concurrence pure et parfaite est faussé et une telle situation peut conduire à un rationnement de l'offre et/ou de la demande. La sélection adverse et l'aléa moral sont les deux types d'asymétrie d'information que l'on peut rencontrer. Toutes deux peuvent conduire à un rationnement.

Tout d'abord, dans le cas de la sélection adverse, le manque d'information d'un des deux partenaires de l'échange peut le conduire à sélectionner un mauvais produit. Ce risque de sélection adverse, dû au fait que l'information n'est pas parfaite (le prix ne joue plus son rôle de signal), amène le demandeur à exiger un prix plus bas. Cela peut, à terme, faire disparaître l'échange ; Akerlof illustre cette situation avec le marché des voitures d'occasion. Le risque du demandeur de tomber sur un « lemon » (un mauvais produit) l'incite à exiger un prix plus bas.

Cependant, à ce nouveau prix, l'offreur n'est pas disposé à offrir ses produits de qualité mais justement que des « lemons ». Le risque de sélection adverse augmente alors davantage, poussant le demandeur à exiger des prix encore plus bas. Un cercle vicieux s'enclenche et celui-ci peut se poursuivre jusqu'à l'arrêt total de l'échange du fait du rationnement toujours plus poussé de l'offre.

Dans le cas de l'aléa moral, le risque se fait sentir non pas ex ante mais ex post, c'est-à-dire après conclusion du contrat. Le risque étant que l'un des deux agents ne respecte pas les termes du contrat sans que l'autre ne puisse soit s'en apercevoir soit en juger ainsi. Ce risque peut amener les agents à être plus méfiants et à rationner leur demande du fait d'un risque moral. Par exemple sur le marché du travail, les demandeurs peuvent mettre en place des salaires d'efficience qui peuvent n'attirer que les offreurs d'emplois (travailleurs) hautement qualifiés et dissuader les autres d'entrer sur le marché.

De même, dans les métiers d'experts (docteur par exemple), le demandeur, sachant qu'il encourt un risque moral (que l'action, l'opération par exemple, ne soit pas ou mal exécutée), peut réduire sa demande.

Ainsi il y a rationnement de la demande, l'agent accepte de se passer de certains soins.

Ainsi une situation d'asymétrie d'information peut conduire à un rationnement et donc nuire à l'ensemble de l'économie. Des mesures sont mises en place pour obliger les agents à révéler leurs informations.

## 2/ Conduite d'un raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

La récente conférence de Bâle qui a réuni tous les grands patrons des banques européennes de second rang afin de coordonner leurs opérations en ce temps de reprise économique difficile, traduit bien l'omnipotence des établissements de crédit, et donc de la création monétaire, dans notre économie dont la masse monétaire (MM) est de plus en plus composée de monnaie scripturale. La création monétaire est l'opération réalisée par les banques de second rang (BSR) qui consiste à créer de la monnaie afin de réaliser des investissements, consommer, ou éteindre des dettes, sans en détenir au préalable. Cette création monétaire vient augmenter le pouvoir d'achat des agents économiques sans pourtant qu'aucun autre agent n'ait renoncé à son pouvoir d'achat. Pour créer de la monnaie, les BSR ont cependant besoin de détenir de la monnaie banque centrale ce qui indique que les BSR et la Banque centrale (BC) sont à l'origine de la création monétaire, l'une directement, et l'autre indirectement.

Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure les BSR sont à la source de la création monétaire, étant les seules à entretenir des liens directs avec les agents non financiers. Ainsi, si les BSR sont à la source de la création monétaire (I) nous nous pencherons sur le fait que celle-ci se fait sous le contrôle de la BC, à l'origine de la base monétaire et de la politique monétaire (II).

Les BSR ont un pouvoir de création monétaire. Elles ont la possibilité de créer de la monnaie par simple jeu d'écriture et sont source d'émission de monnaie scripturale, cette forme de la monnaie étant de loin la plus répandue dans l'économie. Les BSR peuvent aussi accorder des crédits avec les dépôts des épargnants et ont un impact sur la quantité d'investissements réalisés dans l'économie.

Tout d'abord, parmi les opérations que réalisent les BSR se trouve, aux côtés des opérations d'intermédiation et de refinancement, la création monétaire. Les BSR ont la capacité d'accorder des crédits sans détenir la somme prêtée sous quelconque forme, c'est-à-dire par simple jeu d'écriture. Les BSR, lorsqu'elles octroient un prêt à un agent non financier, inscrivent la somme souhaitée par l'agent à l'actif de son bilan. Cette somme créditée prend alors forme d'un dépôt à vue, dont l'agent peut disposer comme il l'entend : on dit que « les crédits font les dépôts ». Lorsque l'agent rembourse la dette qu'il a contractée auprès de la banque, il y a destruction monétaire. La somme que l'agent a emprunté est sous forme scripturale, c'est-à-dire non matérielle, bien qu'il puisse en retirer la partie qu'il désire sous forme fiduciaire. Les BSR sont ainsi à la source de la création de monnaie scripturale, et cette forme de monnaie revêt un caractère pratique, ce qui lui vaut de représenter, selon le rapport annuel de la Banque de France de 2012, environ 90% du total de la masse monétaire, c'est-à-dire la somme de M1, M2 et M3. Dès lors, les BSR constituent la principale source de création de la forme de monnaie représentant la quasi-totalité de la masse monétaire. Cette prééminence de la monnaie scripturale est imputable au fait qu'elle n'est pas matérielle, à l'inverse de la monnaie fiduciaire (billets, pièces), et donc que son usage en est moins contraignant, notamment lorsque des sommes importantes sont échangées.

D'autre part, le principe du multiplicateur de crédit permet aux BSR de délivrer des sommes d'argent plus importantes que le montant initialement créé. En effet, après avoir accordé un crédit et donc avoir créé une somme X de monnaie scripturale, une BSR peut à nouveau prêter une partie du dépôt du client, sous hypothèse que celui-ci ne le retirera pas dans sa totalité sous forme fiduciaire. Ainsi, avec cette nouvelle somme créditée et ce nouveau dépôt créé, la BSR peut de nouveau prêter à un nouvel agent une partie de ce dépôt. La formule mathématique du multiplicateur de crédit est alors la suivante :

$$k = 1 / (b + r - br)$$

Avec k, le multiplicateur de crédit

Avec b, le taux de retrait sous forme de billets

Avec r, le taux de réserves obligatoires

Ainsi, le pouvoir de création monétaire des BSR se trouve décuplé par ce mécanisme. En effet, comme le note G. Mankiw dans *Macroéconomie* une quantité de monnaie initialement créée « génère une quantité beaucoup plus grande de dépôts ». Ces dépôts permettent alors, en grande partie, aux agents de réaliser des investissements. Effectivement, selon le tableau de l'INSEE, près de 70% des crédits octroyés sont utilisés par les agents non financiers pour investir (en logement lorsqu'il s'agit des ménages, dans des capacités de production supplémentaires concernant les entreprises). Ces investissements peuvent générer un effet de levier pour les entreprises et peuvent ainsi être à l'origine de la croissance économique.

Ainsi, les BSR peuvent être à l'origine d'une création monétaire, qui est d'autant plus forte que le multiplicateur de crédit est élevé, et qui peut être à l'origine de la croissance, *via* des investissements. Cependant la formule du multiplicateur nous indique que cette création monétaire se fait sous certaines contraintes (réserve obligatoire et monnaie fiduciaire), que la BC seule permet d'atténuer.

Tout d'abord, les BSR doivent constituer des réserves obligatoires (RO) : elles doivent détenir sur un compte à la BC une partie des crédits qu'elles accordent. Plus le taux de RO est élevé, moins la base monétaire, décrite par Mankiw, est élevée et moins les BSR peuvent créer de monnaie.

Ainsi, les BSR sont dépendantes de la BC, dans la mesure où elle fixe un ratio de RO. Ensuite, les BSR sont soumises aux habitudes de paiement de leurs clients, ceux-ci pouvant souhaiter détenir une partie de leur dépôt à vue sous forme fiduciaire.

Cependant les BSR n'ont pas le pouvoir de création monétaire : seule la BC peut émettre des billets. Ainsi les BSR sont dépendantes de la BC, qui doit leur fournir des liquidités afin de pouvoir octroyer des prêts sans risque d'illiquidité. Plus le « prix des billets » fixé par la BC est fort, moins les BSR peuvent créer de monnaie. Notons aussi que les BSR doivent disposer d'un compte auprès de la BC afin de réaliser leurs opérations sur le marché interbancaire qui permettent d'équilibrer les ressources des BSR en monnaie centrale. Ainsi, les BSR sont étroitement dépendantes de la BC dans leur processus de création monétaire car c'est elle qui influe sur la quantité de base monétaire. Plus cette base est importante, plus la création monétaire est facilitée.

De plus, la BC utilise son influence sur la base monétaire pour mener sa politique monétaire. En effet, la politique monétaire est menée par la BC par l'intermédiaire de deux canaux : le taux de réserve obligatoire et les taux d'intérêt directeurs correspondant au px du refinancement sur le marché interbancaire (*via* les politiques d'open market de la BC) pour les BSR. La BC peut aussi encadrer la création de crédit (restrictions) ou contrôler le taux de change pour mener à bien sa politique monétaire. Ainsi, c'est la BC qui contrôle la MM en facilitant (politique de relance) ou en restreignant les capacités de création monétaire des BSR. Ces dernières apparaissent alors uniquement comme un intermédiaire par lequel passe la politique monétaire, et ces opérations sont dépendantes du prix de refinancement des BSR auprès de la BC.

Ainsi, si les BSR sont à l'origine d'une grande partie de la création monétaire, il semble que ce soit dans des proportions gardées car la BC, considérée comme « la banque des banques », influe sur leur capacité à créer de la monnaie et la modère en fonction des orientations de sa politique monétaire. En effet, les BSR ont un pouvoir de création monétaire et permettent d'augmenter le pouvoir d'achat des agents non financiers. Par simple jeu d'écriture, elles augmentent les capacités économiques des agents et influent indirectement sur la croissance d'autant plus que le multiplicateur de crédit est fort. Mais elles le font sous certaines limites car elles n'ont pas le pouvoir de création de monnaie fiduciaire et elles doivent disposer de réserves à la BC. Ce sont donc les BC qui contrôlent indirectement les opérations de crédit et donc la MM, en gérant la base monétaire. Si pour les néoclassiques, la BC doit se contenter de faire varier la MM afin d'éviter toute inflation en suivant le cours de la croissance, les keynésiens insistent sur l'endogénéité de la monnaie et appréhendent la politique monétaire comme un instrument de relance.